

Communauté de Communes du Trièves

Avignonnet - Château Bernard - Châtel en Trièves - Chichilienne - Clelles - Cornillon en Trièves - Gresse en Vercors -
Lalley - Lavars - Le Percy - Mens - Monestier de Clermont - Monestier du Percy - Prébois- Roissard - Saint Andéol -
Saint Baudille et Pipet - Saint Guillaume - Saint Jean d'Hérans - Saint Martin de Clelles - Saint Martin de la Cluze -
Saint Maurice en Trièves - Saint Michel les Portes - Saint Paul les Monestier - Sinard - Treffort - Tréminis

300 chemin Ferrier - 38650 MONESTIER DE CLERMONT

Tél. : 04.76.34.11.22 - Fax : 04.76.34.13.37 - Courriel : accueil@cdctrieves.fr

2023/174 

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 13 novembre, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 7 novembre 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Eric Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Alexandre Eyraud Griffet, Pierre Suzzarini, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmaniczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin-Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Hélène Rossi, Joël Zoppé, Béatrice Vial, Christian Roux, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Sandrina Simoes, Thibaud Bécourt, Marc Giraud

Suppléants sans voix délibérative : Angeline Guillen, Jean-Luc Granier

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier à Gilles Cléret, Aymeric Faivre à Sébastien Besnard, Danielle Montagnon à Françoise Streit, Gilles Barbe à Pierre Suzzarini, Fabienne Croze à Christian Roux.

Votants : 38 Pour : 38

OBJET : DEVELOPPER LE LOGEMENT INTERGENERATIONNEL DANS LE TRIEVES – RENOUELEMENT DE LA CONVENTION AVEC DIGI 38

La CCT a voté une convention avec l'association DIGI 38 à l'automne 2022 avec comme objectif la réalisation d'une étude/action pour développer le logement intergénérationnel dans le Trièves.

Concrètement le dispositif chambre solidaire et temporaire prévoit qu'une personne âgée ou un couple de personnes âgées (voire pas seulement âgées, la réglementation évoluant) accueille à son domicile une personne ou un couple plus jeune, dans une chambre dédiée. Un accompagnement est proposé par une association : promotion et accueil de l'offre et de la demande, mise en relation, règles de « cohabitation », suivi dans le temps.

La personne jeune, logée à des conditions de « loyer » inférieures au prix du marché, apporte un accompagnement (présence, loisirs...) à la personne âgée, sans toutefois se substituer, le cas échéant, aux professionnels.

Il avait été proposé d'étudier entre l'automne 2022 et l'automne 2023 la faisabilité de logements intergénérationnels dans le Trièves, dans un esprit de solidarité avec l'accompagnement de l'association DIGI 38.

Cette action est subventionnée à part égale entre le CIAS et le service aménagement.

La première phase a permis de communiquer largement sur le dispositif « chambre solidaire et temporaire ».

Plusieurs offres et demandes ont été enregistrées, mais ne sont pas en adéquations géographiques, et n'ont pour l'instant pas permis un rapprochement offre demande. La réussite de cette action nécessite un investissement sur le territoire à plus long terme.

Afin de poursuivre l'expérimentation avec l'accompagnement de l'association Domicile Intergénérationnel Isérois (DIGI 38) il est proposé de renouveler la convention pour une durée de 1 an.

Cet accompagnement se traduit par le versement d'une subvention à hauteur de 1 000 euros pour 1 an (budget aménagement 2023) qui vient en complément de l'aide déjà votée par le CIAS du Trièves (financement mixte sur une double compétence personnes âgées et logement).

Il est proposé de renouveler la convention avec DIGI 38 pour poursuivre l'expérimentation "Une chambre solidaire et temporaire" pour un an (budget 2023).

Envoyé en préfecture le 23/11/2023

Reçu en préfecture le 23/11/2023

Publié le 23/11/2023

S²LO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité

ID : 038-200030658-20231113-20238174-DE

- **APPROUVE** le renouvellement de la convention avec DIGI 38 pour poursuivre l'expérimentation "Une chambre solidaire et temporaire" pour un an (budget 2023), tel que défini ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout document en rapport.

Fait à Saint Martin de Clerles, le 13 novembre 2023

Le Président

Jérôme FAUCONNIER

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23/11/23 et de sa publication le 23/11/23